

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-232/SG/FP prononçant la promotion de grade d'un permis des services administratifs et financiers du corps territorial de l'administration générale et portant son admission à une pension de retraite.

n° 74-232/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 février 1974

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro
25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est classé pour compter du 1° juillet 1973, commis des services administratifs et financiers principal, 2e échelon, du corps territorial de l'Administration générale, M. Ali Herra Mohamed, commis des Services administratifs et financiers, ire classe, de échelon, en service à Electricité de Djibaati. Art. 2.— M. Ali Herra Mohamed, commis des services admistratifs et financiers principal, 2e échelon (indice 800) du corps territorial de l'Administration générale, est, sur sa äemande, admis pour compter du 1er janvier 1974 à faire valoir ses droits à pension de retraites.